



MAIRIE DE LAIZ

Séance du 30 mars 2021

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 15 Excusé(s) : 2 Présents : 13 Votants : 13 Pouvoir : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt et un le 30 mars et à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25/03/2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien SCHAUVING, Maire</p> <p><b>Etaient présents :</b> Monsieur Sébastien SCHAUVING, Madame Sylvie MARECHAL GOYON, Madame Nelly SALLET, Monsieur Francis BOURGEOIS, Monsieur Jean-Louis CHALOIN, Monsieur Fabrice DESPLANCHES, Monsieur Fabien LOPES, Madame Jocelyne KOROSEC, Madame Véronique SILVI, Madame Christelle GEOFFROY, Madame Michelle GOYON, Monsieur Francis VISCOVI, Monsieur Franck TEPPE</p> <p><b>Etaient absents :</b> Madame Marie-Pierre FONTMORIN, Monsieur Alexandre MUZY</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Fabien LOPES</p> <p>.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021**

**Approbation du compte rendu du 23 février 2021.**

**DÉLIBÉRATIONS**

**N° 21-13– APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien SCHAUVING, Maire,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Receveur municipal.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE**

le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la commune.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**N° 21-14 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET M14 DE LA COMMUNE DE LAIZ**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de la première adjointe, Madame Sylvie MARECHAL GOYON, désignée par le Conseil pour présider la présentation du compte administratif,

Considérant que Monsieur SCHAUVING Sébastien, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence pendant le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2020 comme présenté ci-dessous :

<b>Détermination des résultats</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
1	Recettes exercice N	172 043,84	848 292,67	1 020 336,51
2	Dépenses exercice N	103 616,22	734 438,16	838 054,38
I	Résultat de l'exercice (1-2)	68 427,62	113 854,51	182 282,13
	Résultat assainissement	-50 757,28	51 515,99	758,71
II	Résultat antérieur	-80 385,07	283 753,07	203 368,00
<b>A</b>	<b>Solde d'exécution (I + II)</b>	<b>-62 714,73</b>	<b>449 123,57</b>	<b>386 408,84</b>
3	Restes à réaliser Recettes N			0,00
4	Restes à réaliser Dépenses N	56 900,00		56 900,00
<b>B</b>	<b>Solde des restes à réaliser (3 + 4)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>Résultat d'ensemble (A + B)</b>	<b>-119 614,73</b>	<b>449 123,57</b>	<b>329 508,84</b>

**N° 21-15 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 BUDGET PRINCIPAL M14 DE LA COMMUNE DE LAIZ**

Après avoir entendu l'exposé du Compte administratif 2020, et du Compte de Gestion 2020, relatif au budget principal M14, Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2020 :

En fonctionnement

1/ Montant total des recettes = 848 292.67 €

2/ Montant total des dépenses = 734 438.16 €

3/ Résultat de l'exercice = 1-2 → 113 854.51 €

4/ Résultat assainissement = 51 515.99 €

5/ Résultat antérieur N-1 = 283 753.07 €

6/ Solde d'exécution = 3+4 +5 → 449 123.57 €

7a/ Résultat de l'ensemble = 449 123.57 €

En investissement

1/ Montant total des recettes = 172 043.84 €

2/ Montant total des dépenses = 103 616.22 €

3/ Résultat de l'exercice = 1-2 → 68 427.62 €

4/ Résultat assainissement = - 50 757.28 €

5/ Résultat antérieur N-1 = - 80 385.07 €

6/ Solde d'exécution = 3+4 +5 → - 62 714.73 €

7/ Reste à réaliser = - 56 900.00 €

8b/ Résultat de l'ensemble 6+7 = - 119 614.73 €

Affectation du résultat de fonctionnement 7a -8b = 329 508.84 € repris au compte 002 en excédent

Résultat d'investissement repris au compte 001 en déficit antérieur reporté = 62 714.73 €

Affectation du résultat en investissement au compte 1068 = 119 614.73 €

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents, l'affectation de résultat de fonctionnement présentée ci-dessus.

## **N° 21-16 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2021**

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1656 B sexies,  
Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021

	<b>Taux 2021</b>
Taxe foncière bâti (16.84% + 13.97%)	30.81 %
Taxe foncière non bâti	40.12 %

Il demande au Conseil de voter les taux d'imposition pour 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

DECIDE de maintenir les taux pour 2021.  
ACCEPTTE les taux des taxes directes locales 2021 proposées et inscrites ci-dessous.

	<b>Taux 2021</b>
Taxe foncière bâti	30.81 %
Taxe foncière non bâti	40.12 %

## **N° 21-18 – Approbation du Budget Primitif 2021**

Le Maire présente le budget primitif 2021 du budget principal de la commune.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 953 169.49 euros  
RECETTES : 1 064 523.84 euros

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 322 537.25 euros  
RECETTES : 322 537.25 euros

Le budget est voté en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement.  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les recettes et les dépenses pour chacune des deux sections  
ADOpte le budget primitif tel qu'il est présenté

## **N° 21-17 – Plan d'action social pour le logement de personnes défavorisées et renouvellement de l'adhésion avec participation financière au Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis 1991, la commune adhère à la convention financière relative au fonds de solidarité logement (FSL), créé dans le cadre du plan départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées.

Il fait part du courrier du Conseil Général invitant le conseil municipal à renouveler cette adhésion pour 2021 et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
après avoir entendu l'exposé du maire, et après délibération :

**DECIDE** de renouveler l'adhésion de la commune de Laiz au fonds de solidarité logement pour 2021 à raison de 0.30 euros par habitant.

La dépense sera donc de 0.30 € x 1355 habitants = 406.50 € (quatre-cent-six euros cinquante centimes) payée à la CAF de l'Ain, qui assure la gestion comptable et financière du FSL, par l'intermédiaire du Trésorier Municipal sur le compte 6558 en dépenses de fonctionnement.

### **DIVERS**

**Broyage des végétaux** : Michelle Goyon fait le bilan de l'opération broyage des déchets verts à domicile qui s'est déroulée samedi 27 mars à Laiz. Cette première a rencontré un vif succès et la satisfaction des participants tant sur le plan pratique que financier. Les habitants ont également apprécié le professionnalisme du prestataire. Pour rappel, le SMIDOM a souhaité une action regroupée avec la Commune de Garnerans afin d'optimiser le coût de location du broyeur.

Le nombre d'inscrits sur la Commune de Laiz était de 4 habitants pour un volume de 130 M3. L'Association Economie Solidarité Partage de Tournus qui a assuré la prestation n'a pu honorer toutes les demandes sur cette seule journée. Leur rapport fait état d'une demi-journée supplémentaire à réaliser sur Laiz et de 2 heures sur Garnerans. Le prestataire suggère d'achever les travaux de l'ensemble des habitants sur une seule journée. Le débat a porté sur une action prochaine à envisager ou le report en septembre avec les communes voisines (Grièges et St Jean sur Veyle) qui sont très intéressées par la formule. L'assemblée est informée qu'un habitant est gêné par les branches coupées entreposées sur son potager.

**Parterre entrée du village** : Madame Sylvie MARECHAL GOYON présente le dossier de la MFR de Bâgé le Châtel. Le conseil a pu à cette occasion visionner la réalisation prévue.

Commission culture et tourisme : Christelle GEOFFROY

#### **Présentation de l'association Office de tourisme par Bernard Poulet, président**

Parallèlement à l'office du tourisme intercommunal Vonnas Pont de Veyle, il existe une association « office de tourisme » qui a été créée en 2000. Le conseil d'administration compte 35 membres dont 5 sont désignés par la Communauté de Communes de la Veyle.

Elle développe de nombreuses actions sur notre territoire

##### **- Concours photos**

Depuis près de 20 ans, l'office de tourisme organise un concours photo. Des centaines de photographes de toute la France présentent leur cliché. Un jury sélectionne les meilleures prises de vue qui seront présentées sous les serres du château durant la semaine de Pâques.

##### **- Visites guidées**

Ces visites, animées par des bénévoles, sont programmées sur Pont de Veyle avec Histoire et Patrimoine et sur Vonnas avec Vonnas Patrimoine.

##### **- Marche gourmande**

Elle est souvent programmée le 2ème dimanche de septembre et permet de découvrir chaque année une ou deux Communes. Deux boucles sont proposées de 10 et 14 kms.

En 2021, la marche se fera sur les communes de Perrex et Vonnas

##### **- Parade vénitienne**

En octobre 2018 et juillet 2019, la parade a été organisée en lien avec l'association Reflets de Venise. Plus d'une quarantaine de costumés étaient présents.

L'édition de 2021 a été annulée.

De plus, l'Office du Tourisme participe activement aux manifestations proposées par la CC en assurant des permanences avec ses membres.

Le budget annuel est d'environ de 15 000 à 25 000 euros

## **Exposition hors les murs « village d'hier et aujourd'hui au fil de la Veyle**

Entre 60 et 70 cartes ou photos anciennes en lien avec les commerces ou les travaux des champs vont être exposées dans les communes de la CCV.

Ces photos sont reproduites sur un support microperforé de 130cm\*200cm pour être accroché dans chaque commune.

### **Base de loisirs : Etat d'avancement des travaux**

Le hall d'accueil sur flotteurs, fin des travaux prévus fin mai.

La réfection de la cuisine est prévue fin septembre, en attendant la réouverture, le restaurant sera remplacé par des Food Trucks durant la saison estivale.

Zone d'accueil pour vélo avec possibilité de recharge des vélos électriques. Chemins de randonnées labellisés par la fédération Française de randonnées.

### **Chemins de randonnées labellisés par la fédération Française de randonnées.**

- . Fléchage en cours
- . Formation des référents (2 par commune)
- . Création de la carte globale qui sera à insérer dans les panneaux dans chaque commune
- . Impression des cartes papier

Marché itinérant : le vendredi 16 avril de 16h00 à 19h00.

### **CALENDRIER**

27 avril 2021 : Conseil municipal

Séance levée à 22H00